



## COMMUNIQUE DE PRESSE

11 octobre 2011

# DOMAINE SKIABLE VALLEE : L'EMERGENCE D UN OPERATEUR PUBLIC UNIQUE

Le conseil municipal de Chamonix-Mont-Blanc réuni hier soir a adopté à l'unanimité des votants le rapport présentant la nouvelle configuration de la gestion du domaine skiable des Houches et la montée en puissance de la S.A.E.M. Chamonix Développement dans ce secteur d'activité.

Eric FOURNIER a pu exposer une série d'arguments justifiant l'intérêt de ce dossier majeur et **sa pertinence en termes de préservation, et même de consolidation de l'intérêt général local**. Les aspects plus techniques ont été abordés par Michel PAYOT qui, président la S.A.E.M., n'a pas participé au vote consécutif.

Patrick DOLE, maire des Houches, qui a été exceptionnellement invité à participer à ce conseil municipal, a également précisé l'importance de ce dossier, en soulignant que *l'ampleur des investissements prévus dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public (une quarantaine de millions d'euros) correspondait peu ou prou au projet de développement contenu dans le dossier olympique.*

Au-delà des aspects très techniques de ce dossier, en termes de codification des nouveaux engagements pris entre les partenaires et d'équilibre du nouveau montage financier (cf. document joint), Eric FOURNIER entend insister sur les points suivants :

« Cette solution est certainement la plus intéressante, à plusieurs titres :

- car elle met fin à la situation de blocage subie ces derniers hivers ;

- car la société à capitaux majoritairement publics S.A.E.M. Chamonix Développement va participer directement à la **gestion du domaine des Houches, ce qui sera un facteur de mise en cohérence de l'offre et de clarification de celle-ci à l'échelle de la vallée**
- car la S.A.E.M. va **devenir l'acteur public unique et de référence du domaine skiable de l'ensemble de la vallée, dans la lignée des missions qu'elle remplit en matière de transport collectif** : cet élément, illustré par la redénomination de la société, est capital car le poids des collectivités et leur intérêts seront préservés et même renforcés à l'issue de cette opération
- car cette opération de recomposition vient **couronner la logique intercommunale mise en place entre nos quatre communes en janvier 2010** et contribue à la mise en cohérence de notre stratégie touristique et de développement maîtrisé à l'échelle de la vallée
- car les subtilités du montage financier et l'assise déjà forte de la S.A.E.M. nous permettent de satisfaire cet objectif de mise en cohérence et de consolidation du rôle des collectivités **sans apport financier supplémentaire de notre part et donc sans alourdissement aucun de la pression fiscale locale** ».

*Contact : François-Régis BOUQUIN – [fbouquin@chamonix.fr](mailto:fbouquin@chamonix.fr) - 06 01 08 15 88*